

PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE CONFLIT A L'AEROPORT DE WALLIS-HIHIFO

ENTRE

L'Administration supérieure, représentée par M. Marcel RENOUF, Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna

d'une part,

ET

la Grande Chefferie d'UVEA, représentée par le MAHE FOTUAIKA

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1 – Une convention rappelant les principes en vigueur concernant les emplois fonciers et les travaux d'entretien et de nettoyage des abords de l'aéroport de Wallis-Hihifo sera conclue entre les deux parties au plus tard au 28 février 2016.

2 – Concernant la demande de départ de la directrice du Service d'Etat de l'Aviation civile de Wallis et Futuna (SEAC WF), le Préfet rappelle que la nomination des fonctionnaires de l'Etat relève de la seule compétence des ministres concernés.

3 – Concernant la demande de mutation de M. PAYET et l'intégration en qualité de mécanicien de M. SEA, le Préfet déclare que la gestion de ces agents relève de la seule compétence de la directrice du SEAC WF.

4 – Pour sa part, la Grande Chefferie d'UVEA évoque également les points suivants :

- la levée de l'ordonnance en référé du 23 novembre 2015,
- le retrait de toutes plaintes déposées au civil et au pénal.

Le Préfet prend note de ces points. Dans un souci d'apaisement, le Préfet s'engage à ne pas demander la liquidation des astreintes financières.

5 – Le Préfet s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le passage à l'aéroport des souverains de Wallis et Futuna lorsqu'ils sont appelés à quitter le territoire.

6 – La Grande Chefferie d'UVEA déclare qu'il sera procédé à la levée du blocage de l'aéroport de Wallis et à la remise en état du terrain dès signature du présent protocole.

7 – Les deux parties conviennent qu'à l'avenir, toute revendication doit faire l'objet de discussions préalables.

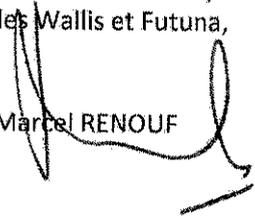
8 – Le Préfet rappelle que l'aéroport fait partie des points d'importance stratégique du territoire dont le fonctionnement ne peut, en aucun cas, être interrompu compte tenu des besoins vitaux de la population de Wallis et Futuna.

59

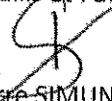
M. R. VP LG P.H. V.L. MT T.H. IF B.H.K.

Fait en six exemplaires originaux à Mata'Utu, le 2 décembre 2015.

Le Préfet, Administrateur supérieur
des îles Wallis et Futuna,


Marcel RENOUF

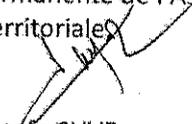
Le Secrétaire général du territoire
de Wallis et Futuna,


Pierre SIMUNEK

La Directrice du Service d'Etat de l'Aviation
civile de Wallis et Futuna,


Valerie PUCCI

Le Conseiller économique et social, Président de
la Commission permanente de l'Assemblée
territoriale,

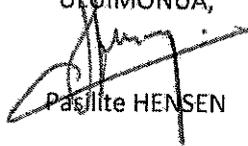

Sosefo SUVE

Les membres de la Grande Chefferie d'UVEA

MAHE FOTUAIKA,


Sosefo LIUFAU

ULUIMONUA,


Pasillite HENSEN

KULITEA,


Mikaela TAUHAVILI

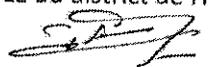
FOTUATAMAI,


Kalolo HANISI

MUKOIFENUA,


Valeliano LENATO

FAIPULE du district de HAHAKE,


Ikenasio FAKATAUVELUA

FAIPULE du district de HIHIFO,


Tominiho HALAGAHU

FAIPULE du district de MUA,


Maleto LIUFAU